D/1968.11.27 — André Malraux : «[Intervention au Sénat, séance du 26 novembre 1968]», intervention au cours de la discussion du projet de loi de finances pour 1969. *Journal officiel de la République française*. *Débats parlementaires*. Sénat [Paris], n° 48 S, 27 novembre 1968, p. 1313-1316 et 1323.

André Malraux

Intervention au Sénat le 26 novembre 1968

M. André Malraux, ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les mesures d'économie qui viennent d'être décidées par le Gouvernement vont évidemment entraîner certaines conséquences. Le budget que nous vous présentons devient donc un budget de priorité, priorité aux enseignants, priorité à la régionalisation de notre appareil administratif et technique, effort pour revaloriser les crédits consacrés à la sauvegarde du patrimoine architectural.

Quels que soient les sacrifices imposés, nous nous efforcerons de préserver ces objectifs prioritaires.

Vos rapporteurs me dispensent de reprendre devant vous l'analyse des problèmes que nous rencontrons dans nos différents secteurs d'activité et des mesures que nous envisageons. Je vais néanmoins répondre aux problèmes particuliers qui viennent d'être posés : je développerai ensuite les orientations majeures de notre politique ; j'en viendrai enfin à l'amendement de votre commission des finances. Je répondrai par écrit aux questions trop particulières qui n'intéressent que certains d'entre vous et non pas la majorité de l'assemblée.

M. de Bagneux m'a posé le problème du livre, ce dont je le remercie. Je signale que la lecture publique n'est pas en France dissociée des bibliothèques et notamment des bibliothèques universitaires. Elle est donc restée jusqu'ici rattachée

du ministère de l'Education nationale. Je ne m'interdis pas d'intervenir. Un représentant de mon département a participé à la commission créée par le précédent gouvernement pour étudier ce problème, mais la répartition des attributions ministérielles ne me permet pas aujourd'hui d'aller plus loin.

Quant aux musées, je suis d'accord pour souhaiter une ouverture plus tardive, bien que j'aie été assez surpris de constater que le phénomène d'ouverture tardive, qui a tant d'importance pour les expositions, n'a pas du tout la même importance pour les musées. Chaque fois que nous avons fait cette expérience, elle a été probante. Il faut pour cela des moyens accrus, en ce qui concerne notamment le personnel de gardiennage. Aussi devrons-nous nous contenter d'expériences, et chaque fois que cela est possible, nous les entreprenons.

A M. le Rapporteur de la commission des finances, qui regrette que le budget ne comporte aucune mesure en faveur des musées de province, je ferai remarquer que, depuis trois ans, nous avons inscrit au budget une subvention aux musées classés et contrôlés ; et cette année encore, nous avons tenu à majorer ce crédit de 175 000 francs

A M. Bonnefous encore, qui s'est fait écho des doléances formulées contre l'exercice de l'Etat du droit de retenue des œuvres d'art présentées à l'exportation, je rappelle qu'il a toujours été admis qu'il n'y avait pas de lien nécessaire entre la retenue en douane, mesure de sauvegarde du patrimoine national, et la préemption, d'enrichissement des collections publiques. Au surplus, la préemption se comprend bien lorsqu'elle s'exerce en vente publique, sur la base des enchères, mais elle se comprend moins bien s'il s'agit de l'Etat, comme c'est le cas fréquemment, en matière de transactions internationales, d'accepter purement et simplement le prix déclaré par l'exportateur, qui peut être surévalué et qui l'est souvent. Les interdictions de sortie d'œuvres d'art sans acquisition consécutive par l'Etat sont d'ailleurs peu nombreuses.

Le problème des dons et legs est essentiellement du domaine des finances et, quant aux nouvelles formalités édictées, pour la vente des œuvres d'art, du ministère de l'Intérieur, car il s'agit d'une mesure de police destinée à lutter contre le recel.

Dans le domaine du théâtre dramatique, M. de Bagneux souhaite que les troupes de la décentralisation circulent et il s'inquiète du sort de l'Odéon. Pour l'Odéon, lorsque les travaux de réparation seront achevés, en 1969, la saison sera trop avancée pour qu'il soit possible d'envisager autre chose que l'adjonction de quelques manifestations à celles du Théâtre des Nations.

Pour les centres dramatiques, la suggestion de M. de Bagneux me semble excellente. La relative mobilité des troupes de la décentralisation est insuffisante ; l'évolution des Maisons de la culture y contribuera.

A M. Bonnefous, qui s'inquiète des moyens consacrés au Grand-Palais et aux Petites Ecuries de Versailles, je réponds que le Grand-Palais coûte cher, mais Paris en a besoin. A la fin de l'année prochaine, qui sera celle de l'effort maximum en ce domaine, seront ouvertes au public les nouvelles installations de l'aile Jean Goujon et la section nord-ouest des Galeries nationales. En 1971, l'ensemble sera achevé.

Les Petites Ecuries de Versailles, qui devraient être en tout état de cause restaurées, pourront abriter dès janvier une des futures écoles d'architecture issue de la section d'architecture de l'école nationale supérieure des Beaux-Arts. Ce n'est pas un mauvais emploi d'une architecture exemplaire.

M. le Rapporteur de la commission des finances s'inquiète aussi des attributions de la direction de l'administration générale. Ni l'inventaire ni bien sûr la création architecturale ne dépendent de la direction de l'administration générale. Quant aux fouilles, elles sont directement rattachées au ministre et ont, comme l'inventaire, une organisation autonome composée d'un conseil supérieur qui est l'organe scientifique et d'un organe administratif, qui est le bureau des fouilles, qui ne dépend à l'heure actuelle du directeur de l'administration général qu'à titre personnel.

J'indique enfin que la suppression du permis de construire n'est nullement acquise, pas plus que l'abandon de la protection du parc de Saint-Cloud.

M. André Malraux, ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles. A M. Miroudot, qui déplore l'insuffisance des dotations budgétaires en ce qui concerne les monuments historiques, je pourrais dire que je sais bien que nos moyens sont insuffisants pour faire face à une tâche immense. Mais je veux aussi lui faire remarquer que le budget de 1969 marque un net redressement en matière de crédits de réparation puisque ceux-ci progressent de 16 % sur l'année précédente, donc beaucoup plus que le volume global de nos crédits d'équipement, lequel ne s'accroît que de 6,8 %.

Enfin à M. Lamousse qui, cette année encore, a étudié avec sa compétence habituelle les problèmes du cinéma, je dirai que je suis en gros d'accord avec ses conclusions

Le printemps dernier a donné naissance, dans ce domaine, à toutes sortes de plans de réforme plus ou moins raisonnables. Nous sommes aujourd'hui saisis de propositions plus sérieuses dont plusieurs s'inspirent, quand elles ne reprennent pas, de projets anciens du Centre national du cinéma qui n'avaient pu jusqu'à présent aboutir. L'occasion est venue de réaliser, avec la participation des différentes branches professionnelles, plusieurs réformes décisives. Mon souci est d'intégrer ces mesures dans une vue d'ensemble de l'avenir de l'industrie cinématographique en France.

J'en viens à l'exposé des priorités.

Il s'agit, en premier lieu, des enseignements artistiques, c'est-à-dire de près de 70.000 élèves et étudiants, répartis entre cent trente établissements de toutes catégories, nationaux et municipaux, et de disciplines aussi variées que l'architecture, les arts plastiques et décoratifs, la musique, les arts dramatiques, la danse, le cinéma. Jusqu'en 1959, ces enseignements artistiques ont vécu dans la grande famille de l'Education nationale un peu comme des parents pauvres et éloignés, livrés à eux-mêmes, les uns comme celui des arts décoratifs, poursuivant une existence de plus en plus en marge des réalités professionnelles, d'autres, au contraire, comme celui de l'architecture, trop intégrés dans les structures traditionnelles de la profession. Rattachés en 1959 aux Affaires culturelles, ils ont participé de la faiblesse générale des moyens de ce ministère qui ne dépassaient que

peu ceux de son prédécesseur. Ils connaissent aujourd'hui les mêmes difficultés que le reste des enseignements : accueil des étudiants, débouchés à la sortie des études, rénovation de la pédagogie.

Nous sommes donc partis de rien ou presque. Notre politique, c'est d'abord de sortir du sous-encadrement qui caractérise nos établissements : à la section d'architecture de l'école nationale supérieure des beaux-arts. Il y a deux ans encore, on comptait cinquante enseignants pour trois mille élèves et trente enseignants pour mille quatre cents élèves dans la section des arts plastiques.

Je passe sur la situation dans les autres domaines, qui n'est guère meilleure et sur celle des écoles d'art et de musique de province. Dans vos rapports successifs vous vous êtes plaints des insuffisances dans ce secteur. Vous savez donc comme moi que nous n'avions pu parvenir jusqu'ici à obtenir les emplois indispensables. Le collectif de 1968 et le budget de 1969 constituent pour nous une première étape dans cette voie.

Comme vous avez pu le noter, l'essentiel de l'effort porte sur l'enseignement de l'architecture, à qui reviennent près des trois quarts des emplois créés. Que faisons-nous dans ce domaine capital ? Il s'agit d'abord de décentraliser. Les écoles régionales et les unités pédagogiques qui seront créées à Paris seront autonomes, ce qui signifie la fin de la centralisation de l'enseignement de l'architecture donné en pratique jusqu'à ces derniers temps sous la direction de l'école nationale supérieure des beaux-arts. L'action de chaque unité pédagogique s'inspirera de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur que vous avez votée et elle aura des caractéristiques propres qui tiendront tantôt de la région, tantôt aux enseignements dominants

Les unités pédagogiques de Paris et de province pourront notamment établir des liens avec les universités pour des échanges de professeurs, pour des équivalences, pour l'organisation de cycles de formation complémentaire et la mise en place d'instrument de recherche commune.

Il s'agit ensuite d'améliorer la formation et l'information des futurs architectes en les ouvrant aux sciences et techniques dont tout architecte a besoin, car il est clair qu'aujourd'hui l'architecte doit travailler en équipe avec tous les

spécialistes qui concourent à l'aménagement de l'espace. Par conséquent, les programmes doivent être plus ambitieux et l'on ne saurait se contenter d'un enseignement de style artisanal. Cela signifie qu'à l'avenir les étudiants se consacreront à plein temps à leurs études. Certes, les études d'architecture devront toujours avoir un caractère technique et artistique de façon à permettre aux étudiants de compléter leur formation et non pas seulement, comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui, de trouver un gagne-pain complété par des cours du soir. Des stages devront être organisés. Ils seront l'illustration, l'expérimentation d'un enseignement théorique que nous voulons de haut niveau.

Il s'agit enfin de mettre en place les premiers éléments d'une documentation scientifique et d'une recherche en matière d'architecture qui, vous le savez tous, aujourd'hui n'existe pas.

Quant à l'enseignement des arts plastiques, la médiocrité qui le caractérise est en grande partie due à l'insuffisance quantitative du corps enseignant, elle-même aggravée par la totale inadaptation des méthodes pédagogiques inspirées encore par l'académisme souvent le plus rétrograde.

Ainsi, cet enseignement qui ne produit ni de véritables artistes, et pour cause, ni de bons techniciens des arts appliqués, est-il totalement à reprendre. Il ne s'agit donc pas de réformer, mais de construire un système entièrement nouveau. C'est cette tâche que j'ai confiée à un inspecteur général de mon département au mois de mars, c'est-à-dire avant les événements de mai 1968. Les conclusions de sa mission ont fait apparaître une double et urgente nécessité. Tout d'abord, il faut que soit mise sur pied à l'échelon central une cellule destinée à concevoir un nouvel enseignement : en même temps, elle devra veiller à ce que toutes les formations techniques spécialisées puissent être assurés dans les diverses disciplines des arts appliqués.

Mais il est aussi nécessaire de lancer dès maintenant, dans un certain nombre d'établissements de Paris et de province, des expériences pédagogiques nouvelles pour l'année 1969. Une dizaine d'expériences sont déjà en cours. Leur succès dépendra, bien entendu, de la qualité des enseignants qui en seront responsables et qui suivront des stages de recyclage auprès de la cellule centrale de Paris. Il

dépendra également des recrutements nouveaux qui seront effectués grâce aux crédits que je demande à cet effet, étant précisé que les quatre cinquièmes des postes représentent des enseignements de diverses catégories.

Notre seconde priorité, je l'ai dit, c'est le renforcement de notre implantation régionale dont les lacunes actuelles ont été exposées par vos rapporteurs. Je souligne donc que ce sont les services extérieurs qui bénéficient de la plus grande partie des créations d'emplois dans le budget de 1969.

Il s'agit d'abord de consolider ce qui existe : il s'agit ensuite d'étendre le réseau des conservations régionales et des agences départementales des bâtiments de France qui relèvent de la direction de l'architecture.

Seront ainsi créées l'an prochain les trois dernières conservations manquantes, à Amiens, Limoges et Metz, ainsi que quatre nouvelles agences, ce qui portera de soixante-treize à soixante-dix-sept le nombre des départements desservis. D'autre part, avec la mise en place auprès des conservations régionales des cinq premières cellules spécialisées dans les affaires de sites, nous amorcerons, par la base, la reconstitution des sites.

Nous allons enfin désigner, dans des régions pilotes, des chargés de mission qui seront investis des fonctions de directeur régional des affaires culturelles, préfigurant ainsi la future organisation territoriale que nous envisageons d'établir. Je pense que les enseignements (qu'avec les préfets de région, nous tirerons de ces expériences) permettront de mieux définir la fonction de directeur régional des affaires culturelles avant de la généraliser sous sa forme définitive.

J'en viens aux Maisons de la culture – elles ne sont pas devenues le pire après avoir été le meilleur – et je remercie M. le Rapporteur d'avoir abordé ce problème dans un esprit critique, mais constructif.

Nées des troupes de théâtre parties à la conquête de la province à la suite de Copeau, ces Maisons ont eu tendance à se confondre avec le théâtre qui doit, certes, être l'un de leurs principaux éléments. Mais elles sont faites pour tous les arts. Elles s'occupent de musique, de danse, de variétés, de cinéma, de conférences. A Bourges, par exemple, ces diverses activités ont donné lieu à 74 manifestations

alors que le théâtre, dans son ensemble, n'en a suscité que 47. On leur reproche une certaine complaisance pour le théâtre engagé, pour l'hermétisme qui rebuterait une majorité de spectateurs. Là encore, n'exagérons rien. Voici les statistiques de cinq de ces Maisons en trois saisons : 216 pièces, 11 sont du répertoire et 105 d'auteurs contemporains, dont Montherlant, Camus et Sartre, parmi lesquelles, en tout et pour tout, quatre pièces de Brecht. On nous dit : mais Molière ? mais Shakespeare ? Les programmes du mois de mars nous répondent : comédie des Alpes, *L'Etourdi* ; théâtre de Longwy, *L'Avare* ; comédie de Bourges, *L'Ecole des Femmes* et *Amphitryon* ; le théâtre de Bourgogne, *Le Légataire universel*, de Regnard ; théâtre de Caen, *Les Bains*, de Maïakovski, et *Richard II*, de Shakespeare ; théâtre de Champagne, *L'Apollon de Belac*, de Giraudoux ; théâtre populaire des Flandres, *L'Avare* ; centre théâtral du Limousin, *Le Diable et le Bon Dieu*, de Sartre.

Je pourrais reprendre tous les programmes de l'année. Citant une journaliste avec prudence, votre Rapporteur de la commission des finances dit : «Les Maisons de la culture ont failli à leur mission». Qu'il me permette de lui répondre par une phrase de Talleyrand qu'il connaît comme moi : «Ce qui est exagéré est insignifiant».

Il est vrai que les Maisons de la culture ne sont pas toujours administrées comme il le faudrait et qu'on n'a pas trouvé un bon système de relation entre leur direction, la municipalité et l'Etat. Elles excèdent parfois les possibilités des villes intéressées.

Les événements du mois de mai ont accentué les divergences. Mais ignorionsnous que cette entreprise serait difficile ?

Nous en sommes qu'au début de cette nouvelle aventure. Moins de dix Maisons de la culture fonctionnent, dont plusieurs ne méritent même pas ce nom. Qu'on se souvienne de tous les obstacles, les violences auxquelles a donné lieu la mise en place d'un enseignement primaire dans toutes les communes de France. Ce qui paraît explosif aujourd'hui en province dans le domaine de la culture ne le sera plus avant longtemps. Comme on l'a fait jadis pour l'enseignement, il s'agit de mettre la culture à la portée de tous : l'essentiel des Maisons de la culture, c'est la décentralisation, la fin du privilège parisien, le développement en province de

foyers de diffusion, mais aussi de création. C'est la conquête progressive d'un public qui ne serait jamais allé ni au théâtre ni au concert.

Nous devons donc défendre d'abord la qualité des œuvres présentées au public. Nous devons défendre la liberté de l'animateur. Entendons-nous bien : aucune liberté n'est absolue et ne dispense du respect d'un minimum de règles de gestion.

De même, et ceci est d'autant plus vrai qu'elle s'exerce plus librement, toute action appelle un jugement dont il appartient aux instances compétentes de tirer les conséquences. Mais une fois choisi, avec l'arbitraire qu'un tel choix comporte inévitablement, et tant qu'il assume sa fonction, l'animateur doit être responsable de la conception et de l'accomplissement de sa mission, à l'abri de toute ingérence et de toute pression.

Cela dit, il faut, comme l'ont fait vos rapporteurs, s'attacher à régler les problèmes que pose une telle institution, laquelle est sans commune mesure avec ce que les collectivités publiques ont entrepris jusqu'à présent dans le domaine culturel.

En premier lieu, il importe de dissocier mieux qu'on l'a fait les problèmes de la création et de la diffusion, d'une part, et ceux des équipements culturels, d'autre part. Nous envisageons donc de donner aux centres de créations dramatiques et autres, chorégraphiques, musicaux, lyriques, un statut nettement distinct de celui des Maisons de la culture de telle sorte que les deux responsabilités ne se recouvrent pas. Cela facilitera certainement la gestion des Maisons de la culture et favorisera la circulation dans tout le réseau national des centres de créations.

Il faut, en second lieu, diversifier davantage l'activité des Maisons de la culture. La réforme précédente y contribuera, dans la mesure où la gestion de ces Maisons cessera d'être confiée à des hommes de théâtre.

Il faudra aussi intensifier des centres de création autres que dramatiques. C'est ce que nous faisons, grâce à ce budget, en créant à Amiens une troupe permanente de ballets. C'est ce que nous ferons prochainement dans les domaines musical et lyrique.

Il faudra, enfin, faire en sorte que le programme architectural des Maisons de la culture, tout en conservant des salles de spectacle modernes, ne réserve pas aux expositions, à la bibliothèque et à la discothèque seulement les éléments secondaires de l'édifice.

Vous voyez à quel point je suis d'accord avec vos rapporteurs. Il n'y aura pas que des Maisons de la culture importantes, et en quelque sorte monolithiques. Il y en aura qu'un certain nombre, en principe une par région. Ailleurs, il pourra y avoir soit des maisons dites «éclatées», dont les divers éléments – tels que spectacles, expositions – seront répartis dans des équipements différents, eux-mêmes répartis sur le territoire de l'agglomération concernée, soit encore des relais culturels constitués à partir de tel équipement artistique, ancien ou nouveau, adapté à une politique de large diffusion culturelle.

Le budget actuel permet cette évolution.

Les trois nouvelles Maisons de la culture dont les crédits de fonctionnement s'inscrivent dans le budget doivent ouvrir en 1969 à Rennes, Reims et Nevers. Mais nous n'envisageons de lancer l'an prochain qu'une seule grande opération et nous relevons par ailleurs le montant des crédits affectés aux théâtres municipaux et à ce que nous désignons sous le vocable très général de «relais culturels de province».

Il me faut aussi appeler votre attention sur une mesure en apparence modeste, que je crois cependant d'une grande portée : il s'agit de la formation des animateurs.

Il serait illusoire de bâtir des édifices si l'on ne disposait pas d'hommes capables de les animer. Or l'animateur est un personnage dont le besoin se fait de plus en plus sentir dans de larges secteurs d'activité.

Le recrutement auquel nous avons procédé s'est fait empiriquement, par le recours à des vocations spontanées, le plus souvent parmi les hommes de théâtre. Je tiens à reconnaître publiquement les mérites de ces hommes.

Mais je crois aussi que l'expérience a révélé la spécificité de la fonction d'animateur, qui ne requiert pas toutes les qualités d'un homme de théâtre et qui en exige d'autres.

C'est ce que nous allons essayer de résoudre en instituant des sessions de formation, qui seront organisées sur un mode très souple, pour les animateurs. C'est l'une des clés principales de l'action culturelle.

Certes, il y a une crise des Maisons de la culture, mais une crise n'est pas une maladie mortelle. Il s'agit de les réformer et tout cet exposé est précisément un exposé de réforme, et non pas de les détruire. Toute tentative destinée à changer en profondeur ce qui existe se heurte à des obstacles. Ceux qu'a rencontrés l'établissement de l'instruction publique et obligatoire étaient bien plus redoutables – je vous rappelle la phrase du comte de Champagny à la tribune de l'Assemblée : «Les progrès de l'instruction publique appellent les progrès du crime.» - Et les Maisons de la culture dans leur ensemble ont manifestement contribué, comme le T.N.P. auquel on a adressé le même reproche, à promouvoir la culture française et non à l'affaiblir.

Pour en terminer avec cet examen des grands axes de notre politique, je dirai quelques mots de la réunion des théâtres lyriques nationaux.

Que Jean Vilar ait cru limiter sa participation à l'étude de la réforme ne nous fait pas renoncer à celle-ci. Nous conservons l'essentiel des objectifs sur lesquels nous nous étions accordés : amélioration de la qualité moyenne des spectacles ; meilleur emploi des artistes ; augmentation du nombre des représentations notamment en ce qui concerne la danse ; élargissement du public : autrement dit il s'agit d'une politique d'amélioration de la qualité artistique et de la diffusion du spectacle de l'Opéra et de l'Opéra-Comique.

Comme Jean Vilar l'a relevé, ni l'organisation générale de la réunion des théâtres lyriques nationaux, ni les règles de travail, ni les équipements ne répondent actuellement aux exigences d'une telle politique. Aussi bien a-t-il été décidé de charger provisoirement de la responsabilité de la R.T.L.N. une personnalité particulièrement au courant du fonctionnement de cet organisme et de lui donner pour mission de faire de celui-ci un outil enfin adapté à la politique qui lui convient.

Il lui faudra au moins deux ans, en raison notamment de la nécessité de procéder à des travaux qui appelleront la fermeture temporaire de la salle de l'Opéra, sans d'ailleurs que les représentations cessent pour autant, d'autres salles, notamment celle de Chaillot, devant être utilisées.

Mais avant la fin de cette période, de nombreuses mesures amélioreront progressivement la qualité moyenne des représentations et élargiront le public.

Telle est d'ailleurs l'optique de Jean Vilar à qui deux ou trois ans semblaient nécessaires pour passer de la situation actuelle à l'Opéra rénové. Les décisions relatives au directeur viendront sans attendre.

J'en viens à l'amendement qui a été adopté par votre commission des finances.

Depuis des années, vos rapporteurs, vos commissions, votre assemblée ne cessent de me dire que mon budget est insuffisant. C'est encore le cas cette année, et la conclusion serait qu'il faut supprimer les emplois créés par le deuxième collectif de 1968 dont la création est prévue par le projet de budget pour 1969.

Bien que cet amendement concerne l'ensemble de mon ministère, on ne le motive que par des critiques relatives aux enseignements artistiques. Or, si un domaine de mon département souffre d'une insuffisance éclatante de moyens c'est bien celui-là, à telle enseigne que le premier article de toute nouvelle politique en cette matière est et restera pendant des années d'avoir des moyens supplémentaires, notamment en personnel enseignant.

Ce n'est pas une politique, dit l'un des rapporteurs. Passer dans le domaine de l'enseignement de l'architecture, de cours du soir axés sur l'architecture traditionnelle, dans le cadre d'une unique école pour toute la France, à un enseignement à temps plein tourné vers l'architecture moderne diversifiée, n'est-ce pas une politique ?

Passer, en ce qui concerne les arts plastiques, d'un enseignement académique hérité du siècle dernier, qui ne permet ni de former de vrais créateurs – car on n'en formait pas – ni même de préparer convenablement aux multiples débouchés que l'économie offre actuellement dans le domaine des arts appliqués, n'est-ce pas une politique et ne faut-il pas pour cela des personnes aptes à dispenser un tel enseignement, des personnes aptes à analyser ces nouvelles fonctions, à mettre au

point les formations qu'elles impliquent, à préparer les enseignants qui donnent ces formations ?

Prenons garde, il s'agit bien moins de l'enseignement de l'architecture, dans lequel les projets que je viens de vous soumettre paraissent précis, quoi qu'on en dise, et n'attendent que l'approbation du Gouvernement, que de celui de la peinture et de la sculpture. En fait, il s'agirait de rétablir ce qui fût la puissance de l'académie des Beaux-Arts. Si cette puissance doit être d'ordre pédagogique, voilà quarante ans, monsieur le Rapporteur, que nous ne sommes pas d'accord.

Et dans le domaine de la musique, les expériences telles que celles des conservatoires Johanon et du cycle de perfectionnement du Conservatoire national nous vaudront une génération insoupçonnée de musiciens.

L'amendement supprime les emplois prévus dans le collectif de 1968 qui a pourtant été voté par le Sénat, emplois créés et parfois pourvus ; et aussi des subventions aux écoles, aux théâtres nationaux, aux musées des arts décoratifs, etc. Est-ce à dire qu'il me faudrait au 1^{er} janvier prochain licencier des enseignants recrutés pour assurer l'année scolaire 1968-1969 en risquant de compromettre irrémédiablement des enseignements déjà difficiles à organiser dans les circonstances présentes.

Est-ce cela qu'on veut ou alors que veut-on?

L'injustice, le danger qu'il y aurait à ne pas réformer l'enseignement de l'architecture au moment où l'on réforme tout l'enseignement supérieur est manifeste et criant.

Vous le savez très bien : on ne passera pas du système des Beaux-arts à une politique des Affaires culturelles sans un changement radical dans la nature des moyens qui seront mis en œuvre. Vous le savez si bien que vous me le dites chaque année. Allez-vous dans les circonstances présentes, après mai, maintenir ou aggraver le retard des enseignements artistiques et du ministère des affaires culturelles tout entier ? (Applaudissements au centre, à droite et sur certaines travées à gauche.)